Radars defectueux

Révélé par le magazine Auto Plus en possession d'un document officiel de l’Etat , les agents de police et de gendarmerie ne sont pas en mesure de régler correctement les radars qu'ils soient fixes ou mobiles. Le risque : des PV injustifiés. A nouveau sous les feux de la rampe, les radars français sont mis à mal. Après les plaintes des conductueurs qui se sentent parfois piégés, c’est au tour de l’Etat de critiquer ses propres appareils, mal réglés, et dont la fiabilité des mesures laisse à désirer.
Selon le journal Auto Plus qui paraît ce mardi, le secrétariat général de la police de la préfecture de la zone de défense Est (basé à Metz) a effectué en 2006 un rapport édifiant qui démontre d'importantes « erreurs de mesure » des radars de vitesse (fixes et mobiles).
Ce rapport met en « évidence les erreurs de mesure et leurs conséquences sur le plan juridique engendrées par le mauvais positionnement fréquent des cinémomètres radar fixes et embarqués ».

Enjeu financier colossal
Pour mesurer la vitesse d’un automobiliste, un radar doit être placé face à l'axe de la route, puis orienté à 25 degrés. « Mais un écart d’un degré, c’est une marge d’erreur assurée de 4 à 5 % », assure l’un des journalistes de l’hebdo. L’écart peut atteindre 10 à 13 % si le radar est orienté à 22° par exemple. Pour une vitesse de 90 km/h sur une rocade, l’erreur varie alors de 9 à près de 12 km/h !
Bien entendu, aucune donnée permettant de connaître le nombre d’automobilistes lésés n’est encore disponible. Mais l’Etat peut lui aussi devenir perdant : à partir de 26° ou plus, la vitesse du véhicule flashé sera sous-estimée de 3 %, et ainsi de suite. Plus inquiétant encore : « Les forces de l’ordre ne possèdent pas les moyens de les régler correctement », selon Auto Plus. « Quant au sociétés assermentées par l’Etat, elles n’effectuent pas les contrôles nécessaires ».
2.000 radars à la fin de l'année
Le rapport a été transmis en juin 2006 à l'Inspection générale de la police nationale (IGPN) et à la Direction de projet interministériel pour le contrôle automatisé (DPICA). Le ministère de l'Intérieur conteste en revanche les autres informations d'Auto-Plus. "Dans chaque véhicule, un jalon permet de le positionner selon l'angle requis, et une butée sur le radar assure qu'il soit bien orienté à 25°", indiquent les autorités, en précisant que son personnel est formé au paramétrage de ces appareils.
De son côté, le Syndicat général de la police (SGP-FO) « s'étonne que l'administration n'ait pas réglé ce problème, qu'elle connaissait depuis au moins trois ans, qui a pour conséquence éventuelle de mettre les fonctionnaires de police en porte-à-faux ».
L’enjeu financier s’avère également colossal : le total des produits des amendes générés par les radars s'est élevé à près de 350 millions d'euros en 2006. A la fin de l'année, 2.000 radars (deux tiers fixes et un tiers mobiles) seront en service sur les routes en France.